

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS

61, rue Henri Régnault
92075 Paris-La-Défense Cedex

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

1, cours Valmy
92923 Paris-La-Défense Cedex

NATIXIS S.A.

Attestation des commissaires aux
comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du code de commerce
relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2014

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014

Natixis S.A.
30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Ce rapport contient 4 pages

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS

61, rue Henri Régnault
92075 Paris-La-Défense Cedex

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

1, cours Valmy
92923 Paris-La-Défense Cedex

NATIXIS S.A.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Capital social : €4 986 412 193,60

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Direction des Ressources Humaines. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

NATIXIS S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 14 736 536,19 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 12 mars 2015

DELOITTE & ASSOCIES


MAZARS

KPMG Audit
Département de
KPMG SA


José-Luis Garcia


Jean-Marc Miekeler


Michel Barbet-Massin


Emmanuel Doseman


Jean-François Dandé

ATTESTATION

Je soussigné, Alain Delouis, Directeur des Ressources humaines de Natixis SA, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 4 986 412 193,60 euros, immatriculée au registre du Commerce et de Sociétés de Paris sous le numéro 542 044 524, dont le siège social est situé au 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris, atteste que les rémunérations brutes de toute nature, versées au cours de l'exercice 2014 aux dix personnes les mieux rétribuées de l'établissement, se sont élevées à 14 736 536,19 euros.

Fait à Paris, le 4 mars 2015
Le Directeur des Ressources humaines



Alain Delouis